



CONSEIL DE DIRECTION
89^{ème} session
Rome, 10-12 mai 2010

UNIDROIT 2010
C.D. (89) 4 b)
Original: anglais
février 2010

Point No. 5 de l'ordre du jour: Garanties internationales portant
sur des matériels d'équipement mobiles –

**b) Avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques
aux biens spatiaux**

(Note préparée par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Mesures prises et à prendre en vue de l'achèvement rapide des négociations internationales sur l'avant-projet de Protocole</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Voir para. 27, ci-dessous</i>
<i>Mandat</i>	<i>Programme de travail 2006-2010</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>Elevé</i>
<i>État</i>	<i>Achèvement prévu au premier semestre 2011</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>UNIDROIT 2009 – C.E.G./Pr. spatial/3/W.P. 7 rév.; UNIDROIT 2009 - C.E.G./Pr. spatial/3/Rapport; UNIDROIT 2010 – C.E.G./Pr. spatial/4/W.P.2; Rapport annuel 2009 (C.D. (89) 2), pp. 10-14.</i>

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

1. On trouvera dans le Rapport annuel 2009 un résumé des progrès remarquables réalisés en 2009 pour faire en sorte que l'avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention du Cap ont (ci-après *l'avant-projet de Protocole*) puisse, après l'achèvement des travaux intersessions décidés par le Comité d'experts gouvernementaux d'UNIDROIT pour la préparation d'un projet de Protocole portant sur les biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (ci-après le *Comité d'experts gouvernementaux*) lors de sa deuxième session tenue à Rome du 26 au 28 octobre 2004, être à nouveau soumis au Comité d'experts gouvernementaux.

2. Le présent document mettra par conséquent l'accent sur les résultats obtenus lors de la troisième session du Comité d'experts gouvernementaux, sur les principaux problèmes qui restent à résoudre au sein du Comité d'experts gouvernementaux ainsi que sur les mesures prises pour permettre l'achèvement rapide du projet.

3. Il est opportun, en premier lieu, de mentionner un élément que le Secrétariat espère être, dans une certaine mesure, le contrepoids du retrait de M. P.D. Nsgos de sa position de coordinateur du Groupe de travail spatial. Il s'agit de la signature d'un accord, le 21 octobre 2009, entre UNIDROIT et Crédit Agricole S.A. en vertu duquel Mme M. Leimbach – du Crédit Agricole –, qui a suivi et participé à l'élaboration de l'avant-projet de Protocole depuis le début des travaux, consacrerait entre 10 et 20 % de son temps au processus intergouvernemental de consultation afin de coordonner les points de vue des différentes parties de l'industrie spatiale à l'égard de l'avant-projet de Protocole pour les présenter d'une façon cohérente et systématique lors des sessions du Comité d'experts gouvernementaux et d'autres réunions. Le Secrétariat est bien entendu particulièrement reconnaissant au Crédit Agricole pour sa munificence à cet égard.

4. Il serait par ailleurs grave de ne pas mentionner l'appui précieux et continu, sur une base journalière, apporté au Secrétariat par M. D.A. Porras dans ce domaine. Un accord a été récemment conclu avec l'Agence spatiale allemande, l'*American Foundation on International Uniform Law* et la *U.K. Foundation on International Uniform Law* pour renouveler le financement du poste de M. Porras pour six mois à partir du 1er mars 2010. Le Secrétariat est également très reconnaissant à ces trois organismes pour leur générosité renouvelée.

RESULTATS DE LA TROISIEME SESSION DU COMITE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX

5. La troisième session du Comité d'experts gouvernementaux s'est tenue à Rome du 7 au 11 décembre 2009 avec la participation de 32 Gouvernements ¹, sept Organisations intergouvernementales ² et six Organisations internationales non gouvernementales ³, ainsi que de 14 représentants des communautés financières, commerciales et des assurances dans le domaine spatial ⁴ et un représentant du Registre international pour les biens aéronautiques. La session a été présidée par M. S. Marchisio (Italie), dont la nomination en tant que Président du Comité d'experts gouvernementaux lors de la première session de ce Comité a été confirmée. En l'absence de l'un des membres du Comité de rédaction nommé par le Comité d'experts gouvernementaux à sa première session tenue à Rome du 15 au 19 décembre 2003, et en l'absence d'une expertise appropriée dans la délégation d'un autre membre du Comité de rédaction, le Comité d'experts gouvernementaux a nommé, pour cette session, la Fédération de Russie et le Sénégal pour siéger au Comité de rédaction.

6. Le texte de base de l'avant-projet de Protocole soumis au Comité d'experts gouvernementaux a été le texte issu de la première session de ce Comité (UNIDROIT 2009 – C.E.G./Pr. spatial/3/W.P. 4). Deux textes alternatifs de l'avant-projet de Protocole ont toutefois également été soumis au Comité d'experts gouvernementaux, l'un reflétant les conclusions auxquelles était parvenu le Comité pilote d'UNIDROIT lors de sa seconde réunion tenue à Paris les 14 et 15 mai 2009 sur les

¹ Albanie, Algérie, Allemagne, Australie, Brésil, Canada, République populaire de Chine, Colombie, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Luxembourg, Nigéria, Portugal, République de Corée, République arabe syrienne, République tchèque, Royaume-Uni, Sénégal, Slovaquie, Soudan, Suède et Turquie.

² Agence spatiale européenne, Bureau des affaires spatiales des Nations Unies, Commission européenne, Conseil de l'Union européenne, Organisation européenne de satellites météorologiques, Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (I.M.S.O.), Union internationale des télécommunications (U.I.T.).

³ Association de droit international, Association internationale du Barreau (I.B.A.), Centre européen de droit spatial, Fédération européenne des sociétés de leasing, Groupe de travail aéronautique et Institut international de droit spatial.

⁴ M. D. Ardaine (Arianespace), M. M. Borello (Thales Alenia Space), M. D.J. Den Herder (SpaceX), Mme C.J. Dubreuil (EADS Astrium), Mme N.J. Eskenazi (SES S.A.), Mme C. Gaubert (Marsh), M. K. Gude (Intelsat), M. O. Heinrich (BHO Legal Partnership), Mme M. Leimbach (Crédit Agricole S.A.), Mme P. Meredith (Zuckert Scoutt & Rasenberger L.L.P.), M. P.D. Nsgos (Millbank Tweed Hadley & McCloy L.L.P.), Mme D. Niessen (Agence spatiale allemande), M. B. Schmidt-Tedd (Agence spatiale allemande) et M. J.-C. Vecchiato (EADS).

questions politiques renvoyées aux travaux intersessions par le Comité d'experts gouvernementaux lors de sa deuxième session (UNIDROIT 2009 – C.E.G./Pr. spatial 3/W.P. 5 rév.), et l'autre contenant des propositions d'amendements techniques du texte de base soumis par les Co-Présidents du Comité de rédaction (Canada et Royaume-Uni) (UNIDROIT 2009 – C.E.G./Pr. spatial 3/W.P. 8 rév.).

7. Un certain nombre de propositions ont été soumises par des Gouvernements et des individus au Comité d'experts gouvernementaux (UNIDROIT 2009 - C.E.G./Pr. spatial 3/W.P. 9). La principale parmi les propositions a été celle avancée par l'une des compagnies d'assurance leader pour les activités spatiales visant à insérer dans le futur Protocole une protection des droits de ces assureurs au titre du sauvetage.

8. Comme les membres du Conseil s'en souviendront peut-être, le Secrétariat a déjà eu l'occasion d'attirer l'attention du Conseil de Direction (UNIDROIT 2009 – C.D. (88) 6(b), § 5) sur les efforts importants menés par quelques opérateurs de satellites pour s'opposer à ce projet. Lors de la troisième session du Comité d'experts gouvernementaux, cette attitude a entraîné l'incident suivant, ainsi reporté dans le rapport de cette session (UNIDROIT 2009 – C.E.G./Pr. spatial/3/Rapport, § 78):

“Une délégation a fait une déclaration faisant état des agissements d'un observateur ayant mis en doute la mesure dans laquelle la position prise par cette délégation reflétait correctement la position officielle de son Gouvernement. Un certain nombre de représentants ont exprimé leur surprise et profonde préoccupation à l'égard de la situation qui avait été rapportée. Il y a eu une expression unanime de solidarité à l'égard de la délégation concernée.”

9. On a également fait remarquer que, concernant le document C.E.G./Pr. Spatial/3/W.P. 19, qui est reproduit en Annexe au présent document, “l'insertion de certaines organisations identifiées comme soutenant ce document était trompeuse car ces délégations avaient compris que les membres de ces associations de leurs Etats étaient opposés aux opinions exprimées dans ce document ou n'avaient pas été consultés sur son contenu” (UNIDROIT 2009 – C.E.G./Pr. spatial/3/Rapport, § 79).

10. Des progrès considérables ont cependant été faits concernant l'ensemble des questions politiques fondamentales qui avaient fait l'objet de travaux intersessions, notamment la recherche d'une solution possible au dilemme du service public, le travail sur les éléments essentiels d'une solution au problème de savoir comment les biens spatiaux devraient être identifiés aux fins de l'inscription, ou encore l'établissement des bases pour établir un compromis sur la question controversée des mesures en cas d'inexécution concernant les composants, et l'adoption des prescriptions du Comité pilote pour traiter de l'extension de l'application de la Convention du Cap, telle qu'elle s'applique aux biens spatiaux, aux droits et licences du débiteur.

11. Le Comité d'experts gouvernementaux a également accepté la proposition soumise par des compagnies d'assurance leader pour les activités spatiales. Il a en outre entériné les recommandations de son Sous-comité visant à examiner certains aspects du futur système international d'inscription pour les biens spatiaux (ci-après *le Sous-comité*) concernant les modalités de sélection du Conservateur du futur Registre international, en convenant que la procédure utilisée pour le choix du Conservateur du Registre international pour les biens aéronautiques n'était pas la seule façon d'envisager les choses pour les biens spatiaux et que, en raison du nombre limité d'inscriptions envisagé à un stade initial du futur Registre international (ceci étant basé sur le fait que le financement garanti par un actif n'était pas autant utilisé dans le financement spatial qu'il ne l'était dans le financement aéronautique) et de la probabilité concomitante que l'industrie spatiale ne serait pas aussi disponible à un tel financement de démarrage comme l'industrie aéronautique l'avait été pour le Registre international pour biens aéronautiques, une procédure moins coûteuse pourrait être envisagée pour l'établissement du futur Registre international.

12. Le Comité de rédaction a beaucoup travaillé au cours de la session du Comité d'experts gouvernementaux, en mettant en œuvre les décisions prises par le Comité. Il n'a cependant pas eu le temps d'achever ses travaux et il a par conséquent été décidé qu'il devrait le faire après la session. Il a également été décidé que ce travail devrait se faire sur la base du texte alternatif contenant des propositions d'amendements techniques de l'avant-projet de Protocole et c'est donc ce texte qui constituera le texte de base soumis au Comité d'experts gouvernementaux lors de sa quatrième session.

PRINCIPAUX PROBLEMES RESTANT A RESOUDRE AU SEIN DU COMITE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX

13. Lors de la troisième session du Comité d'experts gouvernementaux, un Groupe de travail informel a examiné les meilleurs moyens de trouver un équilibre entre les intérêts des créanciers anxieux de pouvoir mettre en œuvre les mesures à leur disposition à l'égard d'un bien spatial en cas d'inexécution du débiteur, et le désir d'un Gouvernement ou d'un organisme gouvernemental de garantir la continuité d'un service public garanti par ce bien, en particulier à la lumière des options développées par le Sous-comité du Comité pilote sur le service public lors de sa réunion tenue à Paris le 13 mai 2009. Sur la base de propositions informelles soumises par le représentant d'un Etat, le Secrétariat a rédigé un document de discussion présentant une proposition d'un nouvel article à insérer dans l'avant-projet de Protocole sur ce sujet. Sous réserve de clarifier les implications pratiques de certains aspects de cette proposition, il a été décidé que cette proposition d'articles devrait être insérée dans le nouveau texte de l'avant-projet de Protocole qui serait préparé après la session. Le Secrétariat utilisera cette proposition afin de tester la viabilité commerciale de l'avant-projet de Protocole, notamment auprès des institutions financières, d'ici la prochaine session du Comité d'experts gouvernementaux. Bien entendu, le point de vue de la communauté financière sera crucial sur une question aussi importante et, si cette communauté devait estimer que la proposition ne fonctionnait pas, le Comité d'experts gouvernementaux devra alors en tirer les conclusions nécessaires ⁵.

14. La question des mesures en cas d'inexécution des obligations concernant les composants a fait l'objet de discussions au sein d'un autre Groupe de travail informel du Comité d'experts gouvernementaux. Des progrès considérables ont été faits pour réduire les divergences d'opinion sur cette question et pour identifier une solution. Le manque de temps n'a pas permis d'achever ces travaux et, il a par conséquent été décidé que le Groupe de travail informel devrait poursuivre

⁵ Cf. *The preliminary draft Protocol to the Cape Town Convention on Matters specific to Space Assets: a unique opportunity to expand the benefits of space-based services and to broaden the market for commercial space activities in general*, présentation préparée par M. M.J. Stanford à l'Atelier sur le droit de l'espace de l'Organisation des Nations Unies/République islamique d'Iran intitulé "*the Role of International Space Law in the Development and Strengthening of International and Regional Cooperation of States in the Peaceful Exploration and Uses of Outer Space*" (conjointement organisé par l'Organisation des Nations Unies et la République islamique d'Iran, dans les locaux de l'Agence spatiale iranienne (I.S.A.) avec le soutien de l'Asia-Pacific Space Cooperation Organization (A.P.S.C.O.) à Téhéran du 8 au 11 novembre 2009), dans lequel l'auteur soutient que "*It is worthy of note in this connection that the Aircraft Protocol does not contain a public service limitation on the exercise of the creditor's remedies. That decision, undoubtedly, reflected the realities of the contractual negotiations that precede the undertaking of a commitment by a financier to extend secured financing facilities in respect of high-value assets moving across or beyond national frontiers in the ordinary course of business, these negotiations invariably involving intensive negotiations among the parties on the issue of public service. If the future Protocol is to enhance the opportunities for commercial space financing, as hoped, then it is, clearly, going to be essential for it not to worsen the situation currently obtaining under national law, as without such an assurance, there is little likelihood of it securing the necessary endorsements to enter into force. The question, therefore, has to be whether, as advocated by more than one eminent expert, the most equitable solution on this important matter would not, as under the Aircraft Protocol, be for the question as to the most appropriate limitations to be imposed on the exercise by a creditor of his remedies under the Cape Town Convention as applied to space assets to be left to the applicable law.*"

ses travaux de façon informelle en attendant la prochaine session du Comité d'experts gouvernementaux.

15. Il reste également du travail à faire concernant les critères d'identification à utiliser pour les biens spatiaux après leur lancement, sur la base de la solution à laquelle est parvenu le Sous-comité et qui figure dans le nouvel article XXX de l'avant-projet de Protocole.

16. De la même façon, le remaniement de la définition des biens spatiaux a soulevé un certain nombre de questions dont certaines doivent encore être résolues.

17. L'une des principales questions qui restent à résoudre d'ici la Conférence diplomatique pour l'adoption du futur projet de Protocole est l'identification de l'Autorité de surveillance du futur système international d'inscription. Le principal candidat pendant longtemps, l'Organisation des Nations Unies, s'est retiré de la course après avoir, à un certain stade, indiqué son grand intérêt. Les trois candidats actuels sont l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'I.M.S.O. et l'U.I.T. L'OACI à travers Aviareto, Conservateur du Registre international pour les biens aéronautiques, a formellement exprimé son intérêt à se présenter en tant que futur Conservateur du Registre international pour les biens spatiaux. Toutefois, le représentant de l'U.I.T. à la réunion du Sous-comité a indiqué l'importance de traiter cette question rapidement si l'Organisation devait être invitée par la future Conférence diplomatique à remplir les fonctions d'Autorité de surveillance afin qu'elle puisse accepter, au moins en principe, une telle invitation: une telle Organisation devrait en effet avoir le temps d'obtenir toutes les autorisations internes nécessaires. Le Secrétariat a par conséquent suivi les instructions données par le Comité d'experts gouvernementaux à sa troisième session et a écrit de façon formelle aux trois Organisations en leur demandant confirmation de leur intérêt à remplir les fonctions d'Autorité de surveillance et en demandant des renseignements quant aux mesures internes qu'elles devraient prendre afin de pouvoir répondre à une éventuelle invitation qui pourrait leur être adressée par la future Conférence diplomatique.

MESURES PRISES POUR ACHEVER LE PROJET RAPIDEMENT

18. Le Secrétariat estime que, malgré les difficultés considérables qui restent à surmonter concernant ce projet, il est impératif d'essayer de l'achever avant la fin du premier semestre 2011. La première partie de ses projets pour réaliser cet objectif est de convoquer une quatrième session du Comité d'experts gouvernementaux à Rome du 3 au 7 mai 2010. La seconde partie, sous réserve de l'avis et du consentement du Conseil de Direction à sa prochaine session, serait de prévoir, à condition que le Gouvernement de la Fédération de Russie confirme sa volonté d'accueillir la Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Protocole, la tenue de cette Conférence au cours du premier semestre 2011.

19. Il existe toutefois un certain nombre d'impondérables qui troublent en quelque sorte les deux éléments de ce projet. En premier lieu, l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), au siège de laquelle se sont tenues les précédentes sessions du Comité d'experts gouvernementaux et où le Secrétariat espère pouvoir tenir la quatrième session prévue de ce Comité, examine actuellement sa politique de mise à disposition de ses locaux à d'autres Organisations, pour des motifs de sécurité et, en février 2010, les services de conférence de la FAO n'étaient toujours pas en mesure de confirmer la mise à disposition de ses locaux pour ladite session. En second lieu, étant donné en particulier la longue période de temps qui s'est écoulée entre la deuxième et la troisième session du Comité d'experts gouvernementaux et le remaniement considérable de la structure du texte lors de la dernière session, il ne saurait être tenu pour acquis que le Comité d'experts gouvernementaux parviendra lors de sa prochaine session à atteindre un degré de consensus sur le nouveau texte suffisant pour justifier que le Secrétariat soutienne devant le Conseil de Direction que le texte est prêt pour être soumis à une Conférence

diplomatique. En troisième lieu, même si le représentant du Gouvernement de la Fédération de Russie qui a participé à la 60^{ème} session de l'Assemblée Générale d'UNIDROIT, tenue à Rome le 1er décembre 2006, a annoncé qu'en cas de consensus sur le texte final du projet de Protocole spatial au sein du Comité d'experts gouvernementaux, son Gouvernement envisagerait d'accueillir la Conférence diplomatique pour l'adoption de ce projet de Protocole, il faut garder à l'esprit que le représentant en question, qui était à l'époque la personne responsable au premier chef de la participation de son Gouvernement à UNIDROIT, avait depuis été promu à d'autres fonctions, et qu'une période considérable s'était écoulée depuis cette déclaration.

20. En ce qui concerne le premier point, le Secrétariat est convaincu, sur la base de ses négociations permanentes avec la FAO, qu'une solution sera trouvée permettant la tenue de la quatrième session à l'époque prévue. Un avantage particulier de cette solution serait que, étant donné que la session du Comité d'experts gouvernementaux se tiendra la semaine précédant celle du Conseil, les membres du Conseil auraient la possibilité de participer à tout ou partie de la session afin de se forger leur propre opinion quant à l'état de maturité du projet en vue de son éventuelle soumission à une Conférence diplomatique.

21. Quant au second point, le Secrétariat est également convaincu que, sur la base du consensus auquel sera parvenu la quatrième session du Comité d'experts gouvernementaux, il sera en mesure de faire une recommandation positive au Conseil de Direction lors de sa prochaine session quand au fait que le texte sera prêt pour être examiné par une Conférence diplomatique.

22. Comme on l'a mentionné plus haut, les options relatives à la question controversée du service public sont limitées: le sort du document de discussion et des propositions qu'il contient doit être nécessairement conditionné par la réaction des institutions financières sans la confiance desquelles il n'y aurait tout simplement pas d'opérations de financement spatial commercial et le projet de Protocole spatial resterait lettre morte. Le résultat de la consultation envisagée par le Secrétariat de ces institutions financières d'ici la quatrième session du Comité d'experts gouvernementaux pourrait par conséquent avoir un impact décisif sur la formation du consensus lors de cette session, malgré la pression qui sera exercée sur ces institutions par les opérateurs pour les empêcher d'aider le Secrétariat.

23. De la même façon, les efforts consacrés depuis un certain temps maintenant à éclaircir la question des mesures en cas d'inexécution des obligations relatives aux composants ont abouti semble-t-il, comme on l'a également mentionné plus haut, à une compréhension claire des points de vue divergents sur la question et de la façon la plus appropriée d'aller de l'avant. Le Secrétariat est par conséquent convaincu que, sur la base des négociations informelles permanentes au sein du Groupe de travail qui examine cette question, il sera possible, lors de la prochaine quatrième session, de prendre une décision d'une façon ou d'une autre.

24. Conscient de l'importance qu'il y a à maintenir le soutien en faveur du projet à la fois des Gouvernements et des communautés financières, commerciales et des assurances dans le domaine spatial, le Secrétariat envisage l'organisation, d'ici la quatrième session du Comité d'experts gouvernementaux, d'une ou plusieurs réunions avec les principaux opérateurs de satellites dans le but non seulement d'assainir les rapports après les événements survenus lors de la troisième session de ce Comité, mais également de fournir l'occasion de répondre à leurs préoccupations. Le Secrétariat s'est félicité de la pertinence d'une telle initiative à ce stade à la lumière d'un entretien constructif qui a eu lieu entre le Secrétariat, Mme Leimbach et un représentant du principal opérateur mentionné plus haut lors d'une réunion de la Commission spatiale de la Société française de droit aérien et spatial qui s'est tenue à Paris le 25 janvier 2010.

25. En ce qui concerne le troisième point, le Secrétariat a formellement invité le Gouvernement de la Fédération de Russie, sur la base d'une note précisant les implications pour ce Gouvernement

de l'organisation d'une Conférence diplomatique, à confirmer sa volonté, sur la base du consensus qui sera établi lors de la quatrième session du Comité d'experts gouvernementaux et sous réserve de l'avis favorable et du consentement du Conseil de Direction, d'accueillir une telle Conférence. S'il serait évidemment inapproprié pour le Secrétariat de préjuger de la réaction du Gouvernement de la Fédération de Russie, qui devra consulter tous les Ministères pertinents ainsi que l'Agence spatiale fédérale russe avant de donner une réponse au Secrétariat, il est toutefois important de mentionner qu'il a réfléchi à une éventuelle solution de substitution s'il devait s'avérer que le Gouvernement de la Fédération de Russie ne devait pas être en mesure de confirmer sa déclaration. Le Secrétariat a demandé au représentant d'un autre Gouvernement qui avait été jusqu'à ce jour très favorable au projet, si son Gouvernement serait disposé à accueillir la Conférence diplomatique en cas de besoin.

26. En résumé, le Secrétariat reste convaincu que, sur la base de ses efforts inlassables afin de galvaniser à nouveau le soutien des Gouvernements et des communautés financières, commerciales et des assurances dans le domaine spatial au cours de ces dernières années, ce projet est maintenant non seulement à nouveau sur la bonne voie - comme cela avait été indiqué l'année dernière au Conseil - mais qu'il a d'excellentes chances d'être prêt, après la quatrième session du Comité d'experts gouvernementaux, pour être soumis à une Conférence diplomatique au cours du premier semestre 2011. Etant donné les difficultés que l'on avait rencontrées dans l'établissement du Registre international pour le matériel roulant ferroviaire, le Secrétariat souhaite par ailleurs indiquer que l'intérêt manifesté de façon formelle par le Registre international pour les biens aéronautiques de gérer également le futur Registre international pour les biens spatiaux constitue une garantie importante pour le futur du Protocole envisagé.

ACTION A PRENDRE

27. *Le Secrétariat souhaiterait par conséquent inviter le Conseil, sous réserve du succès de la quatrième session du Comité d'experts gouvernementaux et de la réponse qu'il attend du Gouvernement de la Fédération de Russie, à l'autoriser à transmettre le texte de l'avant-projet de Protocole mis au point au cours de cette quatrième session, en tant que projet de Protocole, à une Conférence diplomatique pour adoption au cours du premier semestre 2011.*

ANNEXE

**COMITE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX D'UNIDROIT
POUR LA PREPARATION D'UN PROJET DE PROTOCOLE
PORTANT SUR LES QUESTIONS SPECIFIQUES AUX
BIENS SPATIAUX A LA CONVENTION RELATIVE AUX
GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR DES
MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES
Troisième session
Rome, 7/11 décembre 2009**

UNIDROIT 2009
C.E.G./Pr. spatial/3/W.P. 19
Original: anglais
9 décembre 2009

**AVANT-PROJET DE PROTOCOLE PORTANT SUR
LES QUESTIONS SPECIFIQUES AUX BIENS SPATIAUX
A LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES
PORTANT SUR DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES**

(tel que révisé par le Comité d'experts gouvernementaux à sa première session
(Rome, 15/19 décembre 2003), et

**TEXTE ALTERNATIF DE L'AVANT-PROJET DE PROTOCOLE
DONNANT EFFET AUX QUESTIONS POLITIQUES
SOUMISES A L'EXAMEN DU COMITE PILOTE**

(préparé, à la demande du Comité pilote en vue de sa présentation
au Comité d'experts gouvernementaux, par le Professeur Sir Roy Goode (Royaume-Uni)
et M. Michel Deschamps (Canada))

COMMENTAIRES

sur le texte alternatif

(soumis par Intelsat et SES)

Intelsat et SES ont suivi le déroulement des travaux durant les deux premiers jours de la troisième session du Comité d'experts gouvernementaux d'UNIDROIT pour la préparation d'un projet de Protocole portant sur les biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles. Nous présentons la déclaration suivante qui exprime l'opinion émanant des représentants de nombreux intervenants du secteur, parmi lesquels des institutions financières, des constructeurs de matériel aérospatial, des compagnies d'assurance et des associations sectorielles ainsi que d'autres opérateurs de satellites, de grandes et petites dimensions.

Ainsi que vous le savez sans doute, nombreux sont les participants du secteur qui ont exprimé leur opposition au Protocole dans des lettres adressées directement par ces participants et par toutes les principales organisations de satellites : la *Satellite Industry Association*, la *European Satellite Operators Association*, le *Asia-Pacific Satellite Communications Council* et le *Global VSAT Forum*, qui représentent ensemble plus de 200 membres de l'industrie des satellites (nous joignons une liste des lettres qui ont exprimé leur opposition et leurs préoccupations à l'égard du projet de Protocole).

Malgré les échanges constructifs auxquels nous avons assisté ces derniers jours, nous continuons à croire qu'il n'existe aucun besoin apparent à l'égard d'un Protocole. En conséquence, nous appelons instamment UNIDROIT à réexaminer la nécessité d'un Protocole.

Plus précisément, nous pensons que le nouveau régime supranational établi par le Protocole créerait une confusion, un manque de certitude et des conflits potentiels qui auront probablement pour effet d'*inhiber* le financement même que le Protocole vise à encourager.

Contrairement au but du Protocole, la situation conflictuelle qui se produirait pourrait de fait limiter les opportunités et les opérations commerciales (en particulier pour les petits opérateurs). Cela pourrait avoir *un effet dissuasif* sur les futures opérations de financement si les prêteurs devaient conclure que le Protocole ajoute des risques qu'ils ne souhaitent pas assumer.

Nous souhaitons souligner que, sur la base de notre expérience, l'absence de Protocole n'a pas empêché le financement garanti des satellites. D'ailleurs, rien ne prouve que des créanciers n'ont pas accordé de financement en raison d'un manque de protection internationale suffisante pour leurs garanties.

Nous prenons acte que vous avez décidé de poursuivre la préparation d'un projet de Protocole. Bien que nous respectons la prérogative du Comité, nous vous exhortons à examiner soigneusement les intérêts et les préoccupations de l'industrie spatiale et de la communauté financière qui soutient celle-ci dans le travail qu'elle accomplit.

Si UNIDROIT croit qu'il est nécessaire de procéder à des enquêtes complémentaires sur cette question, nous inviterions instamment UNIDROIT à effectuer une étude visant à déterminer si l'accès au capital est aujourd'hui disponible, et si ce n'est pas le cas, quels sont les problèmes qui limitent un tel accès. Nous recommandons que l'étude envisage également les problèmes spécifiques que devrait traiter le Protocole, pourquoi le Protocole est nécessaire, et une analyse des coûts/avantages du Protocole. Nous demandons en outre que l'étude envisage tous les participants de l'industrie spatiale commerciale : constructeurs, opérateurs, prêteurs et assureurs, afin d'obtenir une large perspective de la façon dont l'industrie fonctionne aujourd'hui. Enfin, compte tenu que le but d'un tel Protocole est d'accroître l'accès au capital pour l'industrie des satellites commerciaux, nous demandons que l'étude établisse si le secteur commercial pourrait effectivement adhérer à la création du nouveau régime supranational qui serait créé par le Protocole. Une fois l'étude réalisée, UNIDROIT et l'industrie pourraient réexaminer si le Protocole est ou non nécessaire.

Sans l'examen attentif des intérêts et des besoins des entités qui sont les principales concernées par l'avant-projet de Protocole, le résultat des travaux du Comité serait de porter préjudice au secteur des satellites. Un projet de Protocole qui désavantagerait la communauté spatiale serait pire que de ne pas avoir de Protocole du tout. Nous encourageons donc UNIDROIT à réexaminer sa position à l'égard du Protocole.

Annexe

**LISTE DES LETTRES EXPRIMANT LEUR OPPOSITION AU PROTOCOLE SPATIAL
ENVOYÉES A UNIDROIT**

- Intelsat, SES and Eutelsat's letters to UNIDROIT, dated September 24, 2008 and May 12, 2009
- Satellite Industry Association (SIA)'s ⁱ letters to UNIDROIT, dated November 3, 2009 and November 23, 2009
- Asia-Pacific Satellite Communications Council (APSCC)'s ⁱⁱ letter to UNIDROIT, dated November 25, 2009
- European Satellite Operators Association (ESOA)'s ⁱⁱⁱ letters to UNIDROIT, dated October 10, 2008 and December 1, 2009
- Marsh's letter to UNIDROIT, dated October 10, 2009
- Elsecos's letter to UNIDROIT, dated November 24, 2009
- Global VSAT Forum's ^{iv} letter to UNIDROIT, dated November 23, 2009
- ManSat's letter to UNIDROIT, dated November 24, 2009
- ING's letters to UNIDROIT, dated October 22, 2004 and November 24, 2009
- QuetzSat's letter to UNIDROIT, dated November 18, 2009
- Aon – ISB's letter to UNIDROIT, dated November 4, 2009
- Barclays Capital's letter to UNIDROIT, dated November 23, 2009
- O3b Networks' letter to UNIDROIT, dated December 1, 2009

ⁱ **SIA's Executive Members:** ARTEL Incorporated, The Boeing Company, CapRock Government Solutions, DirecTV, Hughes Network Systems, ICO Global Communications, Integral Systems, Intelsat, Iridium Satellite LLC, Lockheed Martin, Loral Space & Communications, Northrop Grumman, Rockwell Collins, SES Americom, SkyTerra, TerreStar Networks.

SIA's Associate Members: Alliant Techsystems, Comtech EF Data, DRS Technologies, EchoStar, Emerging Markets Communications, Inc., Eutelsat, iDirect Government Technologies, Inmarsat, Marshall Communications Corp., Panasonic Avionics Corporation, SAT-GE, Spacecom, Ltd., Stratos Global, Telesat, ViaSat, Wildblue Communications.

ⁱⁱ **APSCC's Members:** AAE Systems, Inc., Aetheric Engineering Ltd., American Samoa: American Samoa Telecommunications Authority, APSI (Asia Pacific Satellite Industries. Co. Ltd), APT Satellite Holdings Limited, Arianespace, Asia Broadcast Satellite (HK) Ltd. (ABS), Asia Cellular Satellite Systems (ACeS), Asia Satellite Telecommunications Co., Ltd. (AsiaSat), ASSI (The Indonesian Satellite Association), ASTOS (The Association of Specialist Technical Organisations for Space), Bangladesh: MOSICT (Ministry of Science and Information & Communication Technology), Bharat Sanchar Nigam Ltd. (BSNL), Boeing Satellite Systems International Inc., Broadcasting Satellite System Corp. (B-Sat), Cambodia: MPTC (Ministry of Posts & Telecommunications, Cambodia), CASBAA (Cable and Satellite Broadcasting Association of Asia), China Great Wall Industry Corp., Chunghwa Telecom Co., Ltd., Cisco Systems Inc., CSA (California Space Authority), CUA-SCBT (Chinese Users Association for Satellite Communications, Broadcasting & -Television), Dongbu Insurance Co., Ltd., DU EITC (Emirates Integrated Telecommunications Company, PJSC), EADS Astrium, Edward W Kelley & Partners Inc., Electronics and Telecommunications Research Institute (ETRI), Eutelsat S.A., FIJI: Ministry of Information, Communications and Media Relations, Gilat Satellite Networks Ltd., GlobeCast Asia, Globecom Systems, Inc., Glowlink Communications Technology Inc., GMV Aerospace and Defence, S.A., High Gain Antenna Co. Ltd., Hughes, Hyundai Marine & Fire Insurance, iDirect Technologies Inc., Indian Space Research Organisation, INMARSAT, Integral Systems, Intellian TechnologiesTM, INTELSAT Ltd., International Launch Services (ILS), International Space Brokers Group (ISB), INTERSPUTNIK (International Organization of Space Communications), IOT Systems, LLC, Iranian Space Agency (ISA), Iridium Satellite LLC, ISS Corp. (Integrated Satellite Solutions Corp.), Japan Aerospace Exploration Agency (JAXA), Jiang Tai Insurance Broker Co., Ltd., Korea Aerospace Industries, Ltd., Korea Aerospace Research Institute, Korea Digital Satellite Broadcasting (SkyLife), KOSPACE Co., Ltd, KT Corp., LG Dacom Corp., LIG Insurance Co., Ltd, Lockheed Martin Commercial Space Systems, Mabuhay Satellite Corp., Marsh Ltd., Marshall Islands: MOTC (Ministry of Transportation &

Communication, Marshall Islands), MEASAT Satellite Systems Sdn., Bhd., Merits Insurance Co., Ltd., Mitsubishi Electric Corp., Mitsubishi Heavy Industries, Ltd., Mongolia Telecom Company, Mongolia: ICTPA (Information, communication Technology and Post Authority), MSUA (Mobile Satellite Users Association), Nanotronix, National Institute of Information and Communications Technology (NICT), NEC Corporation(NEC), NTT DoCoMo Inc., Orbital Sciences Corp., Papua New Guinea: Papua New Guinea Radiocommunications and Telecommunications Technical Authority (PANGTEL), Patriot Antenna Systems, PITA (Pacific Islands Telecommunications Association), ProtoStar Ltd., PT. Telekomunikasi Indonesia, Tbk, PTC (Pacific Telecommunications Council), PTCL (Pakistan Telecommunication Company Ltd), Russian Satellite Communications Company (RSCC), Samsung Fire & Marine Insurance Co., Ltd, Satel Conseil International, Satellite Evolution Asia, DS Air Publications, Sea Launch Company, LLC, SES World Skies, SIA (Satellite Industry Association), SINGAPORE: Infocomm Development Authority, Singtel Optus (Singapore Telecommunications Ltd.), SK Telecom, SKY Perfect JSAT Corporation, Smart Digital Communications Bhd., Space Systems/Loral, SpeedCast Limited, SUIRG (Satellite Users Interference Reduction Group, Inc.), Telesat, THAICOM Public Company Limited, Thailand: MICT (Ministry of Information and Communication Technology, Thailand), Thales Alenia Space, Thuraya Satellite Telecommunications Company, Via Satellite, Access Intelligence, ViaSat, Inc., Vietnam: Vietnam Telecom International (VTI), WTA(World Teleport Association), 1worldspace Asia Space Limited.

ⁱⁱⁱ **ESOA's Members:** Astrium Services, Eurasiasat, Eutelsat, Hellas Sat, Hispasat, Inmarsat, SES, SES Sirius, Telenor and Telespazio. Arianespace, Astrium Satellites, Avanti, International Space Brokers, Mansat, Marsh, Newtec, Solaris Mobile, Thales Alenia Space and Willis are **Supporting Members** of ESOA.

^{iv} The **Global VSAT Forum** is an association of key companies involved in the business of delivering advanced digital fixed satellite systems and services to consumers, and commercial and government enterprises worldwide. It comprises more than 200 companies from 100 countries in every major region of the world and from all sectors of the satellite industry. For a complete Global VSAT Forum's member directory see <http://www.gvf.org/members_directory/index.cfm>.